

Investigations sur la bibliothèque de 1803

Le 11 floréal an X (1er mai 1802), le Consulat, très critique envers les Ecoles centrales départementales, décide de réorganiser l'enseignement à l'échelle nationale par la création de lycées. La municipalité de Rennes qui "par retour du courrier" avait fait connaître son intérêt et offert les murs du "ci-devant collège des jésuites", se vit attribuer par le décret consulaire du 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802) un des 9 lycées créés par l'État en province.

Moins d'un an plus tard le 17 vendémiaire an XII (10 octobre 1803), le lycée ouvrait ses portes. Ses locaux étaient fort délabrés, de l'aveu même de la municipalité, mais il bénéficiait d'un corps professoral de qualité et de plusieurs fonds pédagogiques issus des établissements qui l'avaient précédé sans interruption depuis 1536 : les appareils du cabinet de physique, des collections d'histoire naturelle mais aussi la bibliothèque qui venait juste d'être abondée de 248 volumes que le bibliothécaire, Félix Mainguy, avait prélevés sur le "dépôt littéraire" de Rennes.

Que savons nous, et que reste-il de cette bibliothèque de 1803 dont nous n'avons pas le catalogue ?

Et, en premier lieu, comment retrouver ce qui provient du fonds propre du collège d'avant 1789 ?

En l'absence d'*ex libris*, il n'est pas facile de repérer parmi les ouvrages du XVI^e siècle les volumes que l'établissement aurait pu acquérir antérieurement à 1604, date à laquelle les Jésuites prennent en main le collège. La mention manuscrite "*ex libris collegii Rhedonensis Societate Jesu*" atteste de leur provenance mais laisse entière la question de leur date d'acquisition. (voir exemple ci-contre).

Nous savons que grâce aux Jésuites, le fonds de livres s'est considérablement accru tout au long du XVII^e siècle et au début du XVIII^e.

Le 8 février 1712, un incendie qui s'était déclaré dans la chapelle Saint-Thomas, a ravagé les biens de la Congrégation des Marchands et Artisans et s'est communiqué à la bibliothèque située à l'étage au dessus. En dépit des graves pertes subies ce jour là, ce sont encore quelques 5 000 volumes - dont près de 3000 ayant trait à la religion - qui seront recensés par le libraire François Vatar dans l'inventaire qu'il rédige, en mai 1762, en application de l'arrêt de séquestre du Parlement concernant les biens meubles "des soi-disans Jésuites".

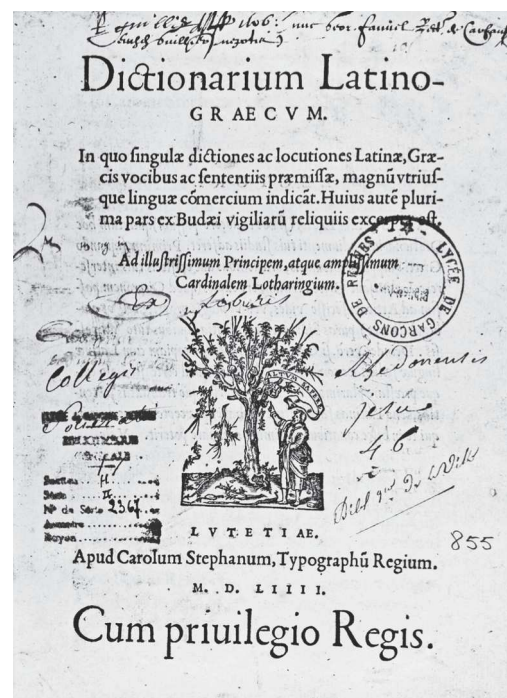
Il y a fort à parier toutefois qu'entre ce mois de mai et le 2 août, date à laquelle les Jésuites quittent l'établissement, nombre de volumes furent distraits de la collection par les Pères qui les considéraient comme leurs ; le mouvement avait commencé bien avant la publication de l'arrêt, du témoignage même du "frère du Pays [Recteur du Collège]" qui avouait lors de l'inventaire, avoir donné des livres "dans le cas de la dispersion" "au frère Mollien [directeur de la Congrégation des Messieurs], aux Régents des basses classes et au frère Blondel, père spirituel [de la Retraite]"... C'est sans doute une des raisons qui explique que, dans notre fonds, le nombre d'*ex libris* des Jésuites soit moins important qu'attendu comme est assez faible le nombre des ouvrages édités à Trévoux qui était leur maison d'édition.

Il n'est pas interdit de penser que les prélèvements opérés par les autorités civiles, militaires et religieuses, dans la bibliothèque publique de l'École centrale après 1799, aient pu concerner des ouvrages appartenant initialement au collège mais qui avaient été mis au "pot commun". C'est ainsi que parmi les 150 volumes acquis par l'évêque constitutionnel Le Coz, en 1799, figurait le *Dictionnaire de Trévoux*. Notre fonds possède bien une série en 5 volumes, de l'édition de 1721 de ce *Dictionnaire Universel François et Latin*, mais - surprise ! - l'*ex libris* nous apprend quelle vient, non du collège de jésuites - ce qui eût été logique - mais du couvent des Augustins !

A feuilleter les ouvrages d'avant 1789, nous découvrons, en effet, que la majeure partie d'entre eux provient non du fonds propre du collège mais des deux premières vagues de "saisies révolutionnaires". Ce qui mérite explication. [Rappelons que les saisies se sont opérées en trois vagues : dans les établissements ecclésiastiques mis en vente (à partir de novembre 1789), au domicile des familles émigrées (février 1792), au moment de la suppression des corporations, académies et autres sociétés savantes (août 1793)]

Les inventaires effectués à Rennes dans les bibliothèques avant dispersion des religieux, permettent d'évaluer à environ 60 000 volumes, le stock de livres à cataloguer en vue de l'établissement d'une "bibliographie nationale" d'une part, et de la constitution d'une bibliothèque publique d'autre part. Deux anciens dominicains issus du couvent de Bonne Nouvelle (Jacobins) furent chargés d'établir le catalogue de ce "dépôt littéraire" : Félix-Alexis Mainguy (1747-1818) et son cadet Pierre-Michel Le Sage (1760-1819).

Seules les bibliothèques ayant déjà été mises - au moins partiellement - au service du public comme la Bibliothèque des Avocats, ou servant à l'enseignement comme celle du collège, restèrent en place. La première étant logée au Présidial (aile nord de l'actuelle Mairie), la seconde étant maintenue au collège. Un collège réorganisé à la fin de 1790 après que les professeurs ecclésiastiques - exception faite d'Augustin Germé - ont refusé de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé ; un collège en proie aux pires difficultés



- Ce dictionnaire (in 8°) daté de 1554, est le premier livre grec conçu et imprimé en France par les soins de Charles Estienne (1504-1564) grâce aux matrices fabriquées avec les poinçons commandés par François 1^{er} à Garamond: "Les grecs du Roi".
- Le grec étant à l'honneur au collège au XVII^e siècle, son achat date-t-il d'avant les Jésuites ? Remarquons qu'il est un des premiers à figurer dans l'inventaire de leur bibliothèque.
- Solution dans le déchiffrement des deux lignes du haut ?

financières ; un collège dont les effectifs professoraux passent de 7 à 4 (1793) et qui n'a bientôt plus que 60 élèves (1795) mais à qui on donne pour la première fois le nom de "licée" (signe que le nom est déjà "dans l'air").

Félix Mainguy confie dans la marge de son journal qu'il soupçonne le citoyen Barbe - professeur faisant fonction de principal dudit lycée, qui a la clé de la bibliothèque et ne la lui a pas rendue - de s'être rendu coupable de vol de livres mais il conclut par un "comment le prouver ?". On aurait là une troisième source d'amenuisement du fonds.

Au début 1796, alors que l'établissement - encore occupé par plus de 300 soldats de la garde nationale - se prépare pour l'ouverture de l'École centrale, on décide d'y transférer ce qui reste du "dépôt littéraire". Le fonds de bibliothèque va s'en trouver profondément modifié.

Sans insister sur les tribulations antérieures du dépôt littéraire quelques précisions s'imposent.

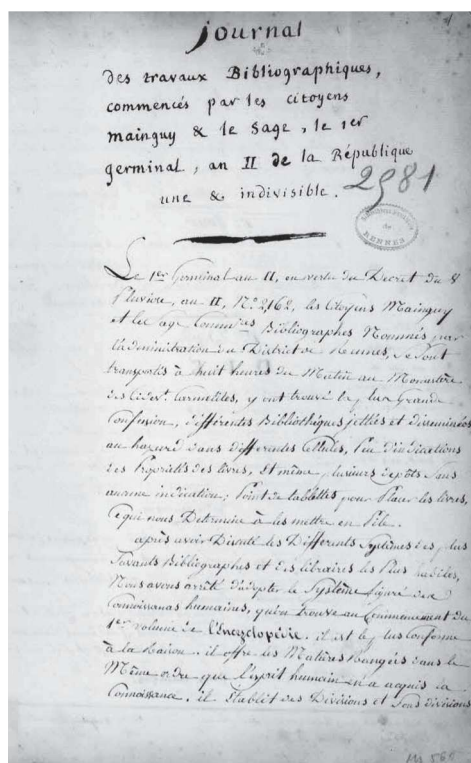
Issu de 40 dépôts provisoires, le dépôt est rassemblé, avec les autres collections, dans la chapelle de la Visitation jusqu'à ce que le couvent soit transformé en hôpital après la prise de Fougères par les Vendéens (novembre 1793), il est alors transféré au couvent des Carmélites et - la place manquant - à l'Évêché (1795) d'où il déborde, pour partie, dans les locaux voisins du monastère Saint-Melaine où les livres brûlent en 1796. (voir le plan p 1)

De l'ensemble des collections saisies (Museum), seuls les livres sont transférés au "lycée". Le transport s'effectue avec l'aide de soldats républicains du 1er au 28 février 1796 (12 pluviôse-9 ventôse an IV) : les livres entassés dans des sacs, sont transportés dans des chariots d'ambulance et réceptionnés par Mainguy qui les fait placer méthodiquement, en piles, au premier étage, dans le réfectoire de l'aile ouest qui donne sur la Basse-Cour.

L'objectif national est alors d'associer à chaque École centrale départementale, une grande bibliothèque publique.

A Rennes de 1796 à 1803, tandis que l'École centrale confère à l'enseignement un lustre nouveau et voit ses effectifs croître, bibliothécaires et professeurs vivent en véritable symbiose. Jugeons-en : Félix Mainguy nommé le 21 septembre 1796, "bibliothécaire public de l'École centrale" fait partie des trois doyens qui administrent l'École, et s'offre à y faire gratuitement des cours de "diplomatie [étude formelle des textes officiels], de paléographie et de bibliographie" ; Pierre-Michel Le Sage y devient, sur concours, professeur de grammaire générale en janvier 1797 et se trouve remplacé comme commissaire bibliographe par le citoyen Antoine-François Ollivault, graveur, qui n'était autre, à cette époque, que l'économiste de l'établissement.

Cette proximité n'a pu qu'affiner la connaissance des besoins propres de l'établissement en matière de bibliothèque scolaire.



BRM, Tablettes remaises, ms 0561

Le stock initial du dépôt a bien fondu : certains livres jugés peu utiles (doubles, livres de théologie et de jurisprudence surtout) ont été cédés à l'armée pour y rouler la poudre des cartouches, d'autres ont été "perdus" lors des multiples transferts voire volés directement dans les dépôts, au bénéfice des marchands de livres d'occasion, fort actifs sur la place, d'autres, enfin, ont été rendus, à leur retour, à certains émigrés. Le travail de catalogage, maintes fois retardé et souvent rendu caduc, n'en reste pas moins colossal.

Nous savons que nos commissaires bibliographes ont opté pour un classement des volumes non par taille - comme recommandé au niveau national - mais par thème, selon "le système figuré des connaissances humaines qu'on trouve au commencement du premier volume de l'Encyclopédie" (voir ci-contre). La tâche les occupa de fin 1796 à 1799 conjointement avec l'ouverture au public de la bibliothèque du Présidial, les jours pairs. A partir de 1799, s'y est ajoutée l'ouverture au public de la bibliothèque de l'École centrale (jours impairs).

Cette organisation s'est trouvée bouleversée en premier lieu, par la suppression des Écoles centrales par décret consulaire du 1er mai 1802 - ce qui posait la question du futur statut de la bibliothèque - mais plus encore par la décision de créer un lycée, doté d'un internat, ce dont la ville avait rêvé "de tout tems" (sic) mais qui supposait de disposer de l'ensemble des locaux et donc d'évacuer de nouveau les livres.

La bibliothèque de l'ex-Présidial ne pouvait accueillir les presque 18 000 volumes (manuscrits et imprimés) de la bibliothèque de l'École centrale. Le lycée garda une partie de la collection (livres du fonds propre et livres issus des saisies dont une grande diversité de dictionnaires, deux séries de l'Encyclopédie, des ouvrages de "mathématiques", de littérature, etc.), le petit séminaire fut destinataire de milliers (?) d'ouvrages de théologie, une troisième partie enfin, fut mise en vente pour aménager dans l'Hôtel de Ville une nouvelle bibliothèque, au-dessus de la bibliothèque des Avocats. Le transfert des livres demanda une quinzaine de jours.

Le fonds conservé au lycée en 1803 formera le noyau de ce que sur les plans de l'établissement, du plan Boullé de 1836, au plan de 1936, en passant par les plans Martenot de 1859 et 1887, on repère comme étant la "Bibliothèque classique". Bibliothèque qui, parvenue jusqu'à nous non sans quelques nouvelles pertes, est désormais consultable dans les deux premières salles "des caves".